ON EN FAIT DES TONNES.FR
Simplifiez-vous le levage

FICHE TECHNIQUE

Corde à poulie avec crochet

DESCRIPTION DU PRODUIT

Corde à poulie PP Ø 20/22 cossée épissée avec crochet à émerillon 0.5 Tonne et linguet de sécurité
Réf : ECPC
Bobines de 20 à 50 mètres
Résistance aux UV
Polypropylène : matière légère et ultra résistante
Ø de 20 / 22 mm
C.M.U jusqu'à 0,5 tonne
Garantie 1 an

USAGE DU PRODUIT

Pour les opérations de manutention et levage essentiellement verticale.
Cordage à faire coulisser sur une poulie pour **manutentionner une charge**.

CHOIX DU PRODUIT

Pour choisir son cordage, **vérifier son diamètre et le poids de la charge** à manutentionner. Veiller à y associer les accessoires adéquats (concordance de CMU).

DETAILS TECHNIQUES

Ø Cordage (mm)	C.M.U (tonnes)	Longueur (m)
20 / 22	0,5	20
20 / 22	0,5	30
20 / 22	0,5	50

UTILISATION DU PRODUIT

Avant chaque utilisation :
- Examiner l'état du matériel

Conseils d'utilisation et règles de sécurité à observer :
- Contrôler l'absence de traces d'usure
- Ne pas effectuer de réparation ou de soudure sur les cordages et crochets de votre propre initiative
- Ne pas peindre les cordes ni les crochets
- Respecter la charge de rupture ou maximale utile indiquée
- Délimiter une zone de sécurité autour de l'élément à manutentionner

- Malgré la forte résistance des cordes notamment aux produits chimiques et à la graisse, ne pas les utiliser dans des bains de décapage ou d'acide
- Ne pas soumettre les cordes ou crochets à des traitements thermiques
- Ne pas faire de nœuds pour raccourcir les cordes
- Ne jamais laisser la charge en l'air sans surveillance, ni se placer dessous
- Vérifier l'absence d'obstacles à la levée de la charge
- Remplacer les cordages si vous observez quelque allongement de la corde par rapport à la taille initiale ou déformation de torons.
- Remplacer également les crochets en cas d'anomalie, d'usure ou de marquage effacé
- Contrôler quotidiennement les cordes et crochets de façon visuelle pour s'assurer de non déformation ou de non usure
- Faire contrôler tous les ans minimum par une société ou une personne compétente (plus souvent si nécessaire selon l'importance et la fréquence d'utilisation)